



Certification Actions de Solidarité Handicap

La Certification « Action de solidarité Handicap » permet à l'étudiant de se former aux différents handicaps afin de favoriser les échanges et les relations entre les étudiants valides et les étudiants handicapés.

A qui s'adresse la certification ?

A tous les étudiants du PRES « Université de Bordeaux » qui ont déjà pratiqué où qui souhaitent se former à des actions adaptées aux étudiants handicapés.

La formation est de 26 heures de cours assurés par des professionnels du handicap dans l'université de Bordeaux 3. Début des cours le **8 février 2010** (cours dispensés le lundi et le jeudi de 17h30 à 19h30)



Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3



UNIVERSITÉ DE
BORDEAUX

Certification

Actions de Solidarité Handicap

Quels sont les objectifs de la certification ?

- Favoriser par cette formation sur le handicap les échanges et les relations entre étudiants valides et handicapés. Ils pourront répondre à des demandes d'actions concrètes de soutien et d'accompagnement comme la prise de notes, l'aide à la recherche documentaire en bibliothèque et sur Internet, aide au travail personnel, accompagnement dans des activités universitaires, secrétariat aux examens, recherche de stages, etc
- Permettre également à l'étudiant de développer ses capacités de communication et de pédagogie, essentielles pour des métiers de l'éducation entre autres.
- Par ces activités, l'étudiant pourra valoriser ses aptitudes d'organisation et de contacts divers dans l'université.

Les étudiants se forment ainsi à ces divers accompagnements, ce qui nous permet ensuite d'avoir des personnes formées à qui nous adresser pour les faire intervenir contre rémunération une fois leur certification validée.

Comment préparer la certification ?

La certification se présente sous la forme de formation théorique et par la production et présentation d'un mémoire à partir d'un sujet, choisi par l'étudiant, comportant une approche citoyenne de la question du handicap dans le champ de la formation supérieure, l'étudiant rédige un mémoire (environ 30 pages).

Pour obtenir la certification, il faut :

- Avoir assisté et participé à de manière assidue et active à tous les cours
- Après avoir présenté lors d'un entretien de 30 minutes un court mémoire montrant, à partir d'un cas ou d'une situation, ce que la formation lui a apporté en développant sa réflexion et en exposant les questionnements qu'il perçoit.

Où se renseigner ?

Au Relais Handicap, Bâtiment Accueil des Etudiants
Tél. 05 57 12 47 34 - handicap@u-bordeaux3.fr

Au service de la Vie étudiante à la maison des étudiants
Tél. 05 57 12 15 79 ou 05 57 12 15 80
service-vieetudiante@u-bordeaux3.fr